Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902571-20251217-DCM2025_06_14-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE

DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2025. N°2025-06-14

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	18
Présents	12
Votants	15

Le mardi 16 décembre 2025 à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 12 décembre 2025

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Nadège HAVET ayant donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Madame Claudie LE NEL ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, de Monsieur Simon JEGOU ayant donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX, de Madame Catherine VIGNON, excusée, Madame Gaëlle LE DILOSQUER et Monsieur Franck MENGUY.

Madame Armelle JAOUEN a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la première tranche de travaux de réaménagement de la rue du Bourg, de Porz ar Vilin à la longère, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter la DETR 2026 et une subvention auprès du Département au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030.

Ci-dessous, le tableau de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles en € HT			**Recettes prévisionnelles en €**		
Honoraires et divers	Etudes	21 375	Etat DETR		400 000
	Maîtrise d'œuvre	110 669,90			
			Région Bretagne	Programme « Bien vivre partout en Bretagne »	90 000
Travaux	Travaux	666 932,13			
			Département	Volet 2 Pacte Finistère 2030	100 000
			Total des aides publiques potentielles		**590 000**
			Montant à la charge du maître d'ouvrage		208 977,03
Total général		**798 977,03**	**Total général**		**798 977,03**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902571-20251217-DCM2025_06_14-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour

- adopte l'opération de réaménagement de la Rue du Bourg, Phase 1,
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR 2026
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 17 décembre 2025
Le Maire,
David BRIANT



Le secrétaire de séance,
Armelle JAOUEN

